

Monsieur le Directeur Départemental
Des Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de
l'Energie
40 rue Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Direction de la Protection et de la Promotion de la santé
Service de la Santé Environnementale

Affaire suivie par : JM.DUVAL
jean-marie.duval@ars.sante.fr
Tel. : 03.44.89.61.34
Fax : 03.44.89.61.44

Vréf : sandrine dretz
PJ : 1

Amiens, le

Objet : collecte des informations en vue du porter à connaissances
PLU de Saint léger en bray

24 OCT. 2011



Par lettre en date du 23/08/2011, vous me demandiez de vous faire connaître toutes les contraintes supracommunales et toutes les informations utiles à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint Léger en Bray.

Je vous prie de trouver ci-joint le porter à connaissances relatif à ce plan.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je souhaite que mes services soient associés à cette élaboration.

La Directrice de la Protection
et de la Promotion de la Santé


Marie Hélène BIDAUD



PORTER A CONNAISSANCE

Commune de Saint Léger en Bray

ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Unité de gestion de l'agglomération Beauvaisienne (Module 3)

GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES :
--

La cohérence du zonage d'assainissement avec le PLU doit être vérifiée. Ce zonage doit figurer dans les annexes sanitaires du PLU.

BRUIT :

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (**SRU**) ce projet doit assurer « ...*la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature* » (**article L 121-1 du code de l'urbanisme**).

Une attention toute particulière doit être portée à la juxtaposition de limites de zones acoustiquement incompatibles.

QUALITE DE L'AIR :

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine (asthme, allergie, ...) ; la mise en œuvre du PLU doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique (ex : création d'une zone d'habitat sous influence de vents dominants provenant d'une zone industrielle).